



Congé payé entreprise fermé

Par **jerome037**, le **20/08/2014** à **18:22**

Bonjour, je suis employé en CDI (35H) dans une entreprise. je travail le mardi, mercredi, vendredi et samedi. à ce jour, j'ai utilisé 3 semaines de congés payés. il m'en reste 2 à prendre... mon patron a fermé l'entreprise pendant la semaine du 15 aout. j'ai repris le travail hier. mon patron ma dit: comme j'ai fermé l'entreprise pendant 1 semaine, et que ça ne fait pas parti de t'es congés payés, tu me dois 1 semaine de travail. Il faudra que tu vienne travailler plusieurs jeudi, afin de combler la semaine ou j'ai fermé, et ou tu aurais du travailler... je m'interroge sur cette pratique. un patron a t'il le droit de fermer son entreprise quand il le veut et dire aux salariés, comme j'ai fermé et que ça ne fait pas parti de vos congés payés, faut récupérer??? merci à vous

Par **moisse**, le **20/08/2014** à **19:35**

Bonsoir, C'est une position amusante et surprenante qu'adopte votre employeur. En général il impose des congés c'est autant de gratté, alors qu'ici il impose une récupération irrégulière. Un salarié un peu pugnace lui imposerait le paiement pur et simple de ces journées perdues et non récupérables.

Par **jerome037**, le **20/08/2014** à **19:37**

bha en faite le salaire ne change pas, sauf qu'il ferme l'entreprise et demande à ce que l'on viennent travailler pour récupérer les jours ou il était fermé. je ne sais pas s'il à le droit de nous faire ça?

Par **moisse**, le **21/08/2014** à **09:46**

En quelle langue faut-il répondre afin d'être compris ?